

**Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

**Convocation du 7 mars 2024
Séance du 14 mars 2024**

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABEL Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles.

OBJET : Adhésion au Service Energie Collectivité du SCoT

Par délibération 2023-111 du 20 Décembre 2023, le Conseil Municipal a voté le principe d'adhésion au service Energie du SCoT.

Ce service permet aux communes adhérentes de :

- Recevoir une expertise avertie sur les problématiques énergétiques et patrimoniales, sur les dispositifs en vigueur, les opportunités...
- Maîtriser et réduire leurs consommations
- Réaliser des rénovations importantes et adaptées à leur patrimoine
- Développer l'utilisation et/ou la production d'autres sources d'énergie, notamment renouvelables

Le SCOT s'est réuni en assemblée le 22 Décembre 2023. Pour la commune de WAZIERS, le coût annuel sera de 1,40 € par an et par habitant, soit 10 385,20 € sur la base des données de population légale INSEE 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'engagement de la commune.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante :

- D'adhérer au Service Energie Collectivités (SEC) pour un coût annuel de 1,40 euros par an et par habitant
- De s'inscrire dans une stratégie d'amélioration de son patrimoine
- De transmettre toutes les informations requises pour la réalisation des missions du SEC
- D'informer le conseiller dédié des projets et réflexions d'interventions sur le patrimoine
- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat « Service Energie Collectivités » avec le SCOT

Vote : Adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS



Publié sur le site internet : 03/04/2024

Envoyé en préfecture : 26/03/2024

Reçu en préfecture : 26/03/2024

Identifiant : 059-215906546-20240314-2024_023-DE